

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

La Situation Economique et Sociale au Grand-Duché

BULLETIN DE DOCUMENTATION



25^e Année

18 NOVEMBRE 1969

N° 12

La Situation Economique et Sociale au Grand-Duché de Luxembourg

Les dépenses de l'Etat pour l'exercice 1941 ont été de 11,3 milliards de francs, soit un excédent de 1,3 milliard de francs sur les recettes de l'Etat.

Les dépenses de l'Etat pour l'exercice 1941 ont été de 11,3 milliards de francs, soit un excédent de 1,3 milliard de francs sur les recettes de l'Etat.

Le budget de l'Etat pour l'exercice 1941 a été de 11,3 milliards de francs, soit un excédent de 1,3 milliard de francs sur les recettes de l'Etat.

Le budget de l'Etat pour l'exercice 1941 a été de 11,3 milliards de francs, soit un excédent de 1,3 milliard de francs sur les recettes de l'Etat.

REVUE FINANCIERE DE LUXEMBOURG



Le budget de l'Etat pour l'exercice 1941 a été de 11,3 milliards de francs, soit un excédent de 1,3 milliard de francs sur les recettes de l'Etat.

Le budget de l'Etat pour l'exercice 1941 a été de 11,3 milliards de francs, soit un excédent de 1,3 milliard de francs sur les recettes de l'Etat.

Le budget de l'Etat pour l'exercice 1941 a été de 11,3 milliards de francs, soit un excédent de 1,3 milliard de francs sur les recettes de l'Etat.

Le budget de l'Etat pour l'exercice 1941 a été de 11,3 milliards de francs, soit un excédent de 1,3 milliard de francs sur les recettes de l'Etat.

Le budget de l'Etat pour l'exercice 1941 a été de 11,3 milliards de francs, soit un excédent de 1,3 milliard de francs sur les recettes de l'Etat.

Le budget de l'Etat pour l'exercice 1941 a été de 11,3 milliards de francs, soit un excédent de 1,3 milliard de francs sur les recettes de l'Etat.

Le budget de l'Etat pour l'exercice 1941 a été de 11,3 milliards de francs, soit un excédent de 1,3 milliard de francs sur les recettes de l'Etat.

Le budget de l'Etat pour l'exercice 1941 a été de 11,3 milliards de francs, soit un excédent de 1,3 milliard de francs sur les recettes de l'Etat.

Le budget de l'Etat pour l'exercice 1941 a été de 11,3 milliards de francs, soit un excédent de 1,3 milliard de francs sur les recettes de l'Etat.

La Situation Economique et Sociale au Grand-Duché de Luxembourg

Le 18 novembre 1969, Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, a présenté à la Chambre des Députés le texte d'un exposé introductif aux débats budgétaires consacrés au Département de l'Economie Nationale. Nous reproduisons ci-après le texte de l'exposé de Monsieur Marcel Mart sur la situation économique et sociale du Grand-Duché, ainsi que les passages essentiels d'un rapport écrit qu'il a déposé à la même occasion à la Chambre des Députés, et traitant plus particulièrement de l'évolution économique en 1969-1970, du programme de stabilisation et de la politique d'industrialisation et d'expansion économique.

On ne peut pas procéder à une analyse réaliste d'une situation économique et sociale sans dépassionner le débat.

Un tel préalable s'impose d'autant plus à l'heure actuelle qu'on a l'impression, en lisant un grand nombre de titres de journaux, que jamais les travailleurs luxembourgeois n'ont été autant exploités, que jamais l'inflation leur a grignoté autant de leur pouvoir d'achat et que jamais leurs justes revendications sociales n'ont été autant mises en péril.

Je tiens à m'inscrire résolument en faux contre de telles affirmations et insinuations et je voudrais avancer des preuves à l'appui du contraire.

Une vague de prospérité

En fait, le revenu réel des Luxembourgeois n'a jamais été aussi élevé que maintenant. Depuis 1960 les salaires nominaux ont augmenté de 74,5% (soit de 101 300 frslux en 1961 à 176 700 frslux en 1969) alors que pendant les mêmes neuf années, l'échelle mobile, c'est-à-dire le niveau des prix, n'a augmenté que de 22,9%, ce qui laisse une augmentation du pouvoir d'achat réel de 42%.

Rien qu'en 1969, les salaires réels ont augmenté de 3,4% et selon nos prévisions ils augmenteront encore au moins de 4,5% en 1970, toute inflation déduite, alors que cette progression n'était que de 2,8% en 1968 et de 1,3% en 1967.

Notre niveau de vie est enviable. Pendant les neuf premiers mois de 1969 le nombre de postes de réception a augmenté de 10,1%, celui des voitures automobiles nouvellement immatriculées de 13,2% et celui des appareils de télévision de 23,7%.

Depuis que le nouveau Gouvernement est en place, le progrès social a connu une impulsion impressionnante. On a vu successivement l'ajustement des rentes et pensions, le relèvement du salaire minimum, l'augmentation des rentes du fonds de solidarité nationale, la revalorisation des traitements des fonctionnaires publics et des agents assimilés. L'ajustement

des rentes au niveau des salaires de 1965 a représenté à lui seul une masse de l'ordre de 300 mio de francs qui est venu s'ajouter au pouvoir d'achat préexistant.

Je ne voudrais pas insister plus longuement sur les nouvelles conventions tarifaires qui ont été conclues dans différents secteurs au cours de l'année et qui, sans exception, marquent des progrès importants dans l'échelle des rémunérations. Inutile également de parler des primes de rendement et de production, qui ont récompensé les efforts exceptionnels fournis par les travailleurs dans une période de haute conjoncture, elle aussi exceptionnelle.

Les dangers de la haute conjoncture

Tout comme les dépressions sont assorties de misères, les périodes de haute conjoncture connaissent l'euphorie et comportent des dangers.

Actuellement le pays souffre d'une « conjoncturite aiguë » si j'ose m'exprimer ainsi, car on a l'impression que tout le monde ressent comme une peur de ne pas profiter de cette aubaine qui lui est offerte pour relever substantiellement ses revenus, ses salaires, ses prix, etc. Cette hantise de participer maintenant à la nouvelle répartition du gâteau de la prospérité retrouvée est encore aiguësée par le sentiment que pendant les années de 1966 à 1968 on a été quasiment frustré par une conjoncture qui n'arrivait pas à remonter.

C'est cette psychose de vouloir profiter de l'occasion qui est à l'origine du malaise social qui règne actuellement et on en décèle les symptômes parmi les ouvriers aussi bien que parmi les fonctionnaires, parmi les exploitants aussi bien que parmi les revendeurs.

Cette situation n'est pas sans danger car dans un pays comme le nôtre, où le seul principe vraiment immuable est celui du respect des droits acquis, le déclenchement de la spirale salaires-prix à l'intérieur du pays, en plus de l'inflation importée, risque de

cimenter des charges nouvelles dont on ne pourra plus se défaire même à un moment où l'on s'aperçoit qu'on a compromis nos chances de compétitivité vis-à-vis de l'étranger et que la situation déjà précaire d'un grand nombre d'entreprises, petites et moyennes, n'a fait qu'empirer dangereusement.

Toutes les victoires sur le front des prix et des salaires qui ne correspondent pas à des véritables progrès de la productivité, à une meilleure organisation du travail, ne sont que des victoires d'apparence.

Le véritable progrès social est inséparable du progrès technique et économique et ce plat ne se mange pas dans la passion mais à froid.

Or, quoiqu'on dise et pense, la situation économique fondamentale du Luxembourg n'a pas tellement changé malgré la haute conjoncture et nous continuons à faire face à une série de problèmes et de contradictions dont la solution s'impose comme condition à tout nouveau progrès véritable sur la voie d'une justice sociale généralisée.

Nous sommes condamnés au progrès social

Tout le monde a maintenant compris que le Luxembourg, dépendant pour un tiers de ses ouvriers industriels et pour la moitié de ses artisans de l'étranger, doit pratiquer une politique sociale de pointe. Nous sommes obligés de payer des salaires qui soient au moins comparables à ceux qui sont versés dans les pays environnants et depuis la réévaluation du DM cette condition est devenue encore plus contraignante.

Or les salaires et les conditions de travail sont le résultat du profit qu'une entreprise est à même de réaliser sur le marché, ils sont le fruit d'un effort inlassable de vouloir produire d'avantage à des prix de revient toujours diminués. C'est dire que les chefs d'entreprises et les travailleurs doivent comprendre qu'ils sont embarqués dans la même aventure et qu'il ne s'agit plus de recourir aux méthodes patriarcales et à la lutte des classes, mais aux formules nouvelles de la gestion des entreprises qui exigent une intégration volontaire de tous les participants et un accord tacite sur les procédés à mettre en œuvre pour améliorer à la fois le profit et les conditions de rémunération.

Face à cet impératif d'exercer un attrait sur la main-d'œuvre étrangère nous devons accepter certaines conséquences.

Il faudra recourir, à court terme, à des opérations de prospection et de recrutement dans les pays qui disposent encore de réserves de main-d'œuvre. Ces réserves vont en diminuant, même en Espagne et au Portugal et le temps presse. Ensemble avec l'Office National du Travail, les entrepreneurs doivent déployer des efforts immédiats pour éviter la pénurie menaçante.

Ensuite, il faut se souvenir que toutes les grandes périodes d'expansion de notre économie, avant la première guerre et après la deuxième guerre mondiale, ont été conditionnées par une immigration massive. Le Luxembourg se doit d'accueillir généreu-

sement un grand nombre d'étrangers avec leurs familles, plus vite on le fait plus grandes sont encore les chances de toucher des familles de régions culturelles qui sont plus facilement assimilables. La politique des migrants et des saisonniers, suivie depuis 1950, devient de plus en plus onéreuse, car elle équivaut à un apprentissage permanent, à grands frais, d'éléments qui ne reviennent plus dès qu'ils peuvent monnayer cette qualification professionnelle dans leur patrie. Ceci explique que la qualité professionnelle des nouveaux migrants a tendance à baisser régulièrement et que les patrons et les équipes en place doivent consacrer de plus en plus de temps à faire du travail productif, les chances d'un accroissement de la productivité sont aussi compromises d'avance. Le secteur du bâtiment où les prix de revient augmentent d'une façon ahurissante en est la preuve.

Approche sectorielle

Dans ce même ordre d'idées il faut soulever carrément la question si le mouvement quasiment idéologique qui traverse actuellement toutes nos représentations professionnelles et qui va dans le sens de la réduction généralisée de la durée du travail, est conforme à l'intérêt économique et partant à l'intérêt social du pays.

A un moment où nous manquons cruellement de bras dans tous les secteurs de l'industrie, de l'artisanat et des services, on doit se demander si l'attrait du Luxembourg, en tant que marché de travail, n'est pas mieux assuré par des salaires plus élevés que par une durée de travail plus réduite.

Je ne voudrais nullement plaider contre la réduction de la durée de travail; elle est inévitable et elle est un bienfait. Mais à ce moment précis où la rareté de la main-d'œuvre fait littéralement bondir les prix de revient de certains secteurs essentiels de notre économie, je vois mal comment traiter sur un pied d'égalité les secteurs où la mécanisation et la meilleure organisation permet sans difficulté le passage à la semaine de 40 heures et ceux où les progrès de productivité sont beaucoup plus lents.

En tout état de cause, la décision appartient aux partenaires sociaux, mais je pourrais m'imaginer une approche plus sélective, plus sectorielle pour la réalisation de nouveaux progrès dans ce domaine, quitte à compenser les heures de travail supplémentaires par des primes. La généralisation du travail noir, qui se signale partout et qui ne se laisse que difficilement contrôler, m'incline plutôt à penser que la semaine de 40 heures ou même de moins de 40 heures n'est pas toujours une fin en soi.

La course à la productivité

Le Luxembourg connaît encore de profondes différences dans la productivité, c'est-à-dire quant à la valeur ajoutée par personne active et par an, selon les différents secteurs. Elle est la plus réduite en agriculture, avec environ 115 000 francs par an et la plus élevée dans les secteurs tels que la sidérurgie, la chimie, la transformation de métaux, la fabrication de pneus, etc., où la même valeur ajoutée atteint et

dépasse 400 000 francs. Tout le problème du progrès consiste à transformer les secteurs à faible valeur ajoutée en secteurs à haute productivité, qui permettent de produire davantage, mais moins cher et avec un nombre décroissant de personnes.

L'énorme effort d'investissement qui se déploie actuellement à travers le pays doit se poursuivre et il faudra permettre aux entreprises de consacrer suffisamment de moyens à leur modernisation.

Je me félicite du fait que pratiquement toutes les entreprises nouvellement implantées dans le pays ont suivi l'exemple de la sidérurgie et sont en train de procéder à de vastes projets d'investissements, de modernisation et d'agrandissement.

En 1969 la formation brute de capital fixe a augmenté de 50% par rapport à 1968 et ce mouvement va se poursuivre pour englober environ une dizaine de milliards de francs durant les 5 prochaines années dans l'équipement de nos entreprises industrielles.

Un effort similaire, bien que non proportionnel, sera exigé des entreprises artisanales, commerciales et touristiques qui doivent cependant chercher à trouver des solutions spécifiques grâce à une plus grande concentration et à une meilleure utilisation de leur potentiel, souvent insuffisamment utilisé.

Le Gouvernement élaborera des propositions législatives qui doivent permettre aux victimes de cette transformation inévitable de notre structure économique, aux agriculteurs comme aux salariés, aux petits exploitants comme aux employés, de faire plus aisément leur réadaptation professionnelle grâce à des indemnités de départ, des indemnités d'attente ou de transfert et grâce à des aides de recyclage professionnel.

L'inventaire préalable

Le Grand-Duché n'est plus suffisamment riche pour continuer à s'offrir le luxe de l'improvisation. Nous devons tirer judicieusement le meilleur parti de nos ressources limitées et de nos possibilités d'investissements publics.

Comme M. le Ministre d'Etat l'a déclaré dans son exposé introductif, la vaste opération de l'aménagement du territoire qui vise essentiellement à trouver des réponses à la triple question : où travailler, où habiter et où se délasser, doit être précédée d'un inventaire réaliste de nos moyens.

J'ai pris l'initiative de réunir une table ronde pour la sidérurgie et je dois remercier les représentants des employeurs aussi bien que des syndicats ouvriers et des employés d'avoir donné spontanément leur concours.

La possibilité s'offre ainsi à nous de faire en connaissance de cause une évaluation des projets d'investissements, des besoins en main-d'œuvre, des courants de transport de personnes et de marchandises dont la connaissance est indispensable pour se faire une idée de ce que seront l'outil et les besoins de la sidérurgie d'ici 5 à 10 ans.

Une opération analogue débutera prochainement dans le domaine des autres industries, car sans la connaissance des besoins potentiels en main-d'œuvre,

en infrastructure ferroviaire ou routière, en énergie, en logements et en centres de formation professionnels, le Gouvernement improvisera et risquera de procéder à des investissements parfaitement inutiles ou exagérés.

Dans le cadre des classes moyennes, j'ai obtenu le concours non moins spontané de la Chambre des Métiers et des représentants des travailleurs pour l'organisation de l'action « artisanat 1980 », qui aura pour mission de faire l'analyse du nombre de l'équipement et de la dispersion géographique des entreprises artisanales dans les prochaines dix années, compte tenu des données actuellement disponibles. Il sera ainsi plus facile de se faire une idée de la réduction prévisible du nombre des entreprises en partant de l'âge des exploitants, du nombre des apprentis disponibles et des dangers qui s'en dégagent à la suite de la disparition partielle de telle ou de telle activité artisanale.

Une première priorité dans cette opération d'inventaire a été reconnue au secteur du bâtiment qui nous cause actuellement de graves soucis et plusieurs réunions paritaires ont déjà eu lieu pour cerner les problèmes et pour proposer des mesures d'urgence.

Le secteur touristique fera à son tour l'objet d'une telle analyse car avant de se lancer dans de nouveaux investissements, privés autant que publics, nous devons mieux connaître et si possible par grandes régions, les besoins en hôtels, en auberges, en campings, piscines et autres possibilités de loisirs et d'attractions qui correspondent au développement du tourisme moderne qui est essentiellement un tourisme d'activité, ivre de sport, de mobilité et de diversité.

Le problème des choix

Comme je l'ai déjà souligné le Luxembourg ne pourra plus se livrer à des dépenses inconsidérées, car notre produit national continue à être celui qui croît le moins vite de toute la Communauté des Six, et en plusieurs secteurs essentiels nous sommes déjà dépassés par des pays voisins plus riches et plus disposés à jouer plus efficacement la carte de l'expansion et de la transformation des structures.

La transformation inévitable et même accélérée de nos structures de production s'accompagne d'autre part d'un énorme besoin en équipements collectifs.

Nous manquons d'écoles après que le nombre des élèves dans le secteur moyen et professionnel a doublé depuis 10 ans, nous manquons d'hôpitaux, de maisons pour les personnes de grand âge eu égard à une population où la part de ceux ayant plus de 60 ans s'accroît trois fois plus vite que le restant de la population plus jeune, nous manquons de grands axes de communication routiers pour faire la soudure avec le réseau européen d'autoroutes, nous manquons de stations d'épuration d'eau pour éviter que nos rivières ne se transforment définitivement en cloaques, nous manquons de logements, alors qu'une véritable pénurie existe déjà dans les grands centres urbains, démunis généralement de toute conception urbaniste moderne.

Inutile d'allonger la liste des choses qui nous manquent, elle est impressionnante et nous rappelle que

les années de 1970 à 1980 constitueront en fait la décennie des équipements collectifs.

Tous ces équipements, nous devons les payer à prix fort alors que notre budget ordinaire et extraordinaire est dangereusement dépourvu de marges de manœuvre. Nous autres Luxembourgeois, nous devons apprendre qu'on ne pourra pas toujours résoudre le problème en imputant la solution sur la dette publique, c'est-à-dire en voulant manger le gâteau avant de l'avoir fabriqué. En outre nous sommes devenus trop pauvres pour nous offrir tout en même temps.

Ainsi la politique redeviendra également pour nous ce qu'elle a toujours été, l'art du possible et un problème des choix à faire.

Le Gouvernement qui doit veiller à évaluer les besoins prioritaires et à faire ensuite ses choix, sans succomber aux contraintes des groupes de pression, de quelque côté qu'ils se manifestent, doit faire preuve de courage, car il faudra nécessairement faire les choses les unes après les autres et pas toutes à la fois.

Ce Gouvernement on le jugera finalement non sur des compromis fallacieux, mais sur ses réalisations.

Evolution économique en 1969 - 1970

En 1969, la demande globale a connu une expansion très vive (+ 11,1% en volume, contre + 6,4% en 1968), liée avant tout à l'évolution dynamique de la demande extérieure.

Les exportations ont augmenté de quelques 19% à prix courant et de 14 à 15% en volume.

L'expansion vigoureuse de la demande est due principalement à l'augmentation considérable de la formation brute de capital fixe. Les investissements fixes des entreprises, après un léger fléchissement en 1968, ont marqué en 1969 une augmentation massive, évaluée à 50% en valeur environ.

Dans l'ensemble, la formation brute de capital fixe se sera accrue de quelque 18% en volume, alors que la progression afférente n'a été que de 3% en 1968.

La consommation des administrations a été légèrement moins rapide (+ 5,7%) que celle enregistrée en 1968 (+ 7,1%). Le rythme de progression en valeur des dépenses de consommation privée a été voisin de celui de 1968 (+ 7%).

L'augmentation de la masse salariale en termes réels a été plus forte (+ 5,2%) en 1969 qu'en 1968 (+ 3,5%).

La hausse des prix à la consommation a été faible (+ 2,3%).

De même que les importations, l'offre intérieure s'est développée rapidement en 1969.

Le taux de progression atteint dans l'industrie a été de 12% en volume. La croissance en volume de la valeur ajoutée du secteur de la construction s'est trouvée enserrée dans des limites très étroites en raison de la pénurie de la main-d'œuvre.

Le produit national brut aura augmenté de 7% à prix constants.

Le solde de la balance des transactions internationales est nettement positif (de l'ordre de 1 milliard de francs).

Quant aux prévisions pour 1970, quelques traits globaux peuvent être notés :

- stabilisation des exportations de la sidérurgie ;
- progression nouvelle appréciable de la demande intérieure ;
- accroissement moins prononcé de la formation brute de capital fixe ;
- pénurie persistante et grave de la main-d'œuvre dans le secteur de la construction ;
- consommation accrue des administrations ;
- rythme de progression plus rapide de la consommation des ménages ;
- accroissement plus modéré de la production industrielle ;
- certain ralentissement des importations.

Plusieurs des données prémentionnées sont à nuancer de sorte que pour 1970 l'économie risque de connaître une surchauffe générale.

Voici plusieurs points qui caractérisent cette situation :

- la pleine utilisation des capacités de production et les réserves de commandes feront perdurer l'évolution au moins le 1^{er} trimestre 1970 ;
- la demande globale est actuellement excédentaire et en augmentation rapide. Des investissements nouveaux ou additionnels auront lieu dans le secteur industriel.
- les coûts de production augmenteront rapidement (révision des contrats collectifs, revendications des travailleurs migrants p. ex.) ;
- les prix des produits importés augmenteront par suite de l'importante hausse conjoncturelle des prix dans les pays fournisseurs (réévaluation du DM et augmentation des coûts dans les pays de la CEE) ;
- les dépenses de consommation seront en forte croissance par suite de l'augmentation du revenu disponible des ménages (augmentations des traitements et pensions des agents du secteur public, renouvellement des contrats collectifs, ajustement des pensions au niveau des salaires de 1965, hausse des traitements des employés de la sidérurgie et du secteur tertiaire, hausse des gratifications, etc.).

Le Plan de stabilisation

La stabilisation n'est pas exclusive de développement économique. La croissance doit se faire dans l'équilibre et dans la stabilité en 1970.

Bien des pays connaissent une situation plus grave, et doivent s'outiller en face de l'évolution.

Le plan de stabilisation a été exposé publiquement le 11 novembre 1969. Puisqu'il constitue une pièce maîtresse de la politique générale, à mener par le Gouvernement dans son ensemble, il est bon d'en reformuler les grandes lignes.

Il importe d'encadrer le crédit. Il s'agira de le rendre plus sélectif ou de surseoir même temporairement à l'octroi de crédits destinés à des investissements à caractère spéculatif ou qui ne revêtent aucun caractère de priorité dans le sens de l'amélioration de la productivité. L'octroi de crédits d'équipement et de subventions budgétaires aux particuliers ou à des associations par les différents ministères obéira aux mêmes considérations de priorité et un report à la seconde moitié de l'année sera ordonné autant que possible. La législation sur la vente à tempérament sera amendée dans le sens d'une augmentation de l'acompte initial obligatoire à verser.

Les investissements de l'Etat et des communes en matière de travaux publics (routes, bâtiments, CFL, etc.) seront coordonnés d'après leur caractère de priorité.

Le Gouvernement entend renforcer son action de surveillance sur les prix, et il prendra des mesures pour rendre obligatoire la déclaration préalable de toutes les hausses de prix par rapport à leur niveau atteint au 1^{er} novembre 1969. La déclaration des hausses pourra se faire au niveau de l'importateur ou du grossiste et un contrôle accru s'exercera tout au long de la chaîne de distribution : on prendra soin que les marges de bénéfice soient bloquées temporairement en valeur absolue et que les seules hausses à intervenir soient justifiées entièrement par les éléments constitutifs des prix de revient.

On s'efforcera d'obtenir du Gouvernement belge un dégrèvement plus complet des taxes de transmission.

Un appel pressant est adressé aux partenaires sociaux à l'effet de prendre en considération les risques qu'affronte notre économie à court terme.

Le Gouvernement, après consultation du Conseil Economique et Social, mettra en œuvre une adaptation de la législation sur l'échelle mobile. Cette modification ne touchera en rien au principe de l'adaptation intégrale des salaires, traitements, pensions et allocations familiales à l'échelle des prix, mais permettra des échéances économiquement plus défendables et partant plus espacées qu'il n'est le cas actuellement, sauvegardant ainsi d'une façon plus judicieuse le pouvoir réel d'achat des consommateurs.

Politique d'industrialisation et d'expansion économique

L'œuvre d'industrialisation et de développement économique a été menée en 1969 et sera continuée suivant les grands objectifs signalés déjà l'année passée, quitte qu'ils soient nuancés suivant la conjoncture et les vues d'ordre structurel.

Ils peuvent être reformulés comme suit :

- l'adaptation et la rationalisation de l'appareil productif et le développement des exportations ;
- la prise en compte de l'optique régionale ;
- le renforcement des structures et la diversification industrielle ;
- la création d'emplois et le souci de promouvoir la qualification et le perfectionnement de la main-d'œuvre ;

— l'encouragement d'implantation d'entreprises d'une sérieuse base technologique et à haute valeur ajoutée — l'appui à donner aux entreprises du secteur tertiaire à bonne productivité.

Les moyens de stimulation ont été et seront ajustés conformément à nos possibilités.

Un atout qui se révèle comme indispensable est la disponibilité de terrains industriels.

L'approche est double. Les communes sont invitées à faire un effort de concentration et de regrouper aux fins d'une affectation industrielle ultérieure des terrains qu'elles possèdent.

L'Etat a déjà agi et est appelé à le faire à l'avenir en dressant l'inventaire des possibilités et des besoins et à prendre en mains des sites là où le développement économique commande d'intervenir.

Il s'agit d'une étape préparatoire et d'un aspect essentiel du futur aménagement du territoire.

La région du « Remeschaff », le long de la Moselle canalisée, mérite sous ce rapport une attention particulière.

Sur le plan de l'information et de la confrontation des vues, il y a lieu de signaler :

- le fonctionnement fort satisfaisant du Comité de Développement Economique aux tâches déterminées et multiples ;
- l'exécution en 1969 de missions de contact et d'information aux Etats-Unis et au Royaume-Uni ;
- l'organisation de tables rondes avec les milieux intéressés pour collecter les données et pour sérier les problèmes suivant nos grands secteurs économiques ;
- la préparation de matériel de propagande et la collaboration du Ministère avec la presse spécialisée étrangère (documentation interne, rédaction d'articles, mise au point d'une brochure destinée au marché américain, édition dans les premiers mois d'une brochure en plusieurs langues à présentation publicitaire).

L'atmosphère générale continue d'être favorable pour l'accueil d'investisseurs étrangers.

Parmi les réalisations acquises, on citera Luxembourg Industries S.A. avec un investissement de 700 millions de francs, Continental Alloys S.A. à Dommeldange, avec un investissement initial de 100 millions de francs et l'installation de deux entreprises à Troisvierges avec de bonnes chances de développement.

Plusieurs des entreprises moyennes nouvellement établies sont en cours de développement ou ont des projets à cet effet. Tel est le cas pour certaines entreprises établies à Wiltz, Clervaux, Diekirch, Redange et Bascharage par exemple.

Les réunions de la commission spéciale de la loi-cadre se suivent régulièrement. A la mi-novembre 1969, quelque 37 avis ont été disposés, les projets d'investissement portant sur 1 milliard de francs environ.

Pour l'avenir immédiat, il est bon de signaler une série d'initiatives et de tractations en cours.

Quant au groupe GOODYEAR, il faut signaler différentes étapes de développement fort intéressantes :

- construction d'un bâtiment administratif d'une valeur de 120 millions de francs ;
- extension notable dans la division de pneumatiques ;
- investissement additionnel de quelques centaines de millions de francs dans Luxembourg Industries S.A. ;
- achèvement des travaux sur la piste de testage.

Deux projets nouveaux de GOODYEAR sont en discussion. Il s'agit d'un côté de LUXMOLD S.A. dont les investissements prévus augmenteront sensiblement et dont l'activité se diversifiera.

Une seconde initiative concerne un autre projet d'investissement nouveau essentiel, tant au point de vue de l'investissement que sur le plan du nombre d'emplois, le tout vu à moyen terme.

On espère conclure en fin d'année une affaire importante avec un groupe américain ; la localisation est prévue dans le Sud du pays.

Une moyenne affaire — de l'ordre de 50 millions de francs environ — est sur le point d'être finalisée. L'implantation est prévue du côté de Rumelange-Tétange.

L'une ou l'autre négociation est poursuivie avec des entreprises implantées dans le pays. L'enjeu est fort important et tous les efforts sont déployés pour mener l'affaire à bonne fin.

Pour ce qui est de quelques indications chiffrées, il y a lieu de noter certains crédits en hausse ainsi que le résultat comptable de l'application de la loi-cadre jusqu'à la mi-novembre 1969.

Les crédits en hausse, ainsi par exemple les articles 19.0.32.00, 19.0.51.00 et 19.0.51.01, sont destinés à renforcer l'action en matière d'investissements industriels et tiennent compte de certains engagements pris ou à prendre, dans la mesure où ces derniers peuvent être prévus raisonnablement.

Les crédits inscrits aux articles 19.0.63.00 et 49.0.71.00 témoignent des efforts accrus en matière d'infrastructure industrielle.